



RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 04142
Numéro SIREN : 652 021 650
Nom ou dénomination : A BRUNEAUX

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2017 sous le numéro de dépôt 3467

3467



SAS A.BRUNEAUX

24 boulevard Emile Genevoix
93230 ROMAINVILLE

Siret : 652021650 00062

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Efiliance
MONCIAU CONSULTING

Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France

6, rue de Thann
75017 Paris

Tél. 01 44 40 88 88
Fax. 01 44 40 88 89
Web. www.efiliance.com

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 19/03/2010, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS A.BRUNEAUX relatifs à l'exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 14 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	1 330 648
Chiffre d'affaires	1 066 634
Résultat net comptable (Bénéfice)	96 041

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS
Le 27/02/2017

Enguerrand BOISSONNET

COMPTES ANNUELS

2016

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2016	Net 31/12/2015
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 000	1 000		247
Fonds commercial (1)	353 098		353 098	353 098
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	261 510	191 902	69 607	131 069
Autres immobilisations corporelles	54 518	33 567	20 950	21 609
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	13 257		13 257	6 507
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	683 382	226 470	456 912	512 529
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	45 436		45 436	58 622
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	567 114		567 114	452 042
Autres créances	203 197		203 197	175 135
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	55 350		55 350	54 489
Charges constatées d'avance (3)	2 637		2 637	1 581
TOTAL ACTIF CIRCULANT	873 735		873 735	741 869
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 557 117	226 470	1 330 648	1 254 399
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			182 297	

Bilan passif

	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital	48 784	48 784
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 878	4 878
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	226 000	226 000
Report à nouveau	281 523	172 610
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	96 041	108 913
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	657 226	561 185
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	253 522	363 124
Emprunts et dettes financières diverses (3)		9 318
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	232 237	130 755
Dettes fiscales et sociales	187 661	188 616
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		1 400
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	673 421	693 214
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 330 648	1 254 399
(1) Dont à plus d'un an (a)	150 999	262 648
(1) Dont à moins d'un an (a)	522 422	430 566
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2016	31/12/2015
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	1 066 634	1 203 060
Chiffre d'affaires net	1 066 634	1 203 060
<i>Dont à l'exportation</i>	<i>8 910</i>	<i>3 966</i>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits	10	11
Total I	1 066 644	1 203 071
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	227 725	266 512
Variations de stock	13 186	-1 892
Autres achats et charges externes (a)	263 580	338 227
Impôts, taxes et versements assimilés	10 508	7 774
Salaires et traitements	270 274	286 858
Charges sociales	76 088	79 452
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	75 393	81 671
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	3	2
Total II	936 756	1 058 605
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	129 888	144 466
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 734	3 658
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	3 734	3 658
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	7 304	9 455
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	7 304	9 455
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-3 570	-5 797
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	126 317	138 668

Compte de résultat

	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels		
Sur opérations en capital		33 000
Total produits exceptionnels (VII)		33 000
Sur opérations en capital		24 054
Total charges exceptionnelles (VIII)		24 054
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		8 946
Impôts sur les bénéfices (X)	30 276	38 702
Total des produits (I+III+V+VII)	1 070 378	1 239 729
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	974 336	1 130 816
BENEFICE OU PERTE	96 041	108 913
- Redevances de crédit-bail mobilier	21 645	38 755

COMPTES ANNUELS

2016

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A.BRUNEAUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 1 330 648 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 96 041 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/02/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 14 524 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

 Faits caractéristiques**Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**

La société a ouvert un établissement secondaire à Sainte-Geneviève des Bois en avril 2016.

Un bail dérogatoire de 23 mois a été signé afin de lui permettre de développer l'activité.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	353 098			353 098
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 000			1 000
Immobilisations incorporelles	354 098			354 098
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	255 893	5 617		261 510
- Installations générales, agencements aménagements divers	26 696	7 408		34 104
- Matériel de transport	14 000			14 000
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 413			6 413
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	303 002	13 025		316 027
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	6 507	6 750		13 257
Immobilisations financières	6 507	6 750		13 257
ACTIF IMMOBILISE	663 606	19 775		683 382

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		13 025	6 750	19 775
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		13 025	6 750	19 775
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global
Fonds commercial	6 098			6 098
Fonds commercial Legrand	340 000			340 000
Fonds commercial Pimont	7 000			7 000
Total	353 098			353 098

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	753	247		1 000
Immobilisations incorporelles	753	247		1 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	124 824	67 079		191 902
- Installations générales, agencements aménagements divers	17 069	2 991		20 060
- Matériel de transport	6 256	4 096		10 352
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 175	980		3 155
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	150 324	75 145		225 470
ACTIF IMMOBILISE	151 077	75 393		226 470

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 786 206 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	13 257		13 257
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	567 114	567 114	
Autres	203 197	20 900	182 297
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 637	2 637	
Total	786 206	590 652	195 554
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR	252 266
Total	252 266

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 673 421 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	253 522	102 523	150 999	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	232 237	232 237		
Dettes fiscales et sociales	187 661	187 661		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	673 421	522 422	150 999	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	109 492			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	44 159
INTERETS COURUS BNP 1	192
CONGES A PAYER	5 306
CONGES A PAYER LEGRAND	2 189
CHARGES A PAYER S/CP	1 402
CHARGES A PAYER S/CP LEGRAND	767
ETAT AUTRES CH. A PAYER	3 518
Total	57 534

 Notes sur le bilanComptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	2 637		
Total	2 637		

 Autres informations**Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

A.BRUNEAUX
Société par actions simplifiée au capital de 48.783.69 euros
24, boulevard Emile Genevoix – 93230 ROMAINVILLE
RCS BOBIGNY B 652 021 650

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE EN DATE DU 20 AVRIL 2017.

L'an deux mille dix sept (2017) et le vingt (20) avril, à dix (10) heures,

La société HLT,

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros,
Dont le siège social est 24 boulevard Emile Genevoix, 93230 ROMAINVILLE,
Immatriculée sous le numéro RCS Bobigny B 503 942 732,
Représentée par **Monsieur Thomas PAIN**, agissant en qualité de Président

Propriétaire de la totalité des 3.200 actions de 15 .24 euros chacune composant le capital social de la société A.BRUNEAUX, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 48.783.69 euros, ayant son siège social à Romainville (93230), 24 boulevard Emile Genevoix, immatriculée sous le numéro RCS B 652 021 650,

Associé unique de ladite société,

1) A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Monsieur Thomas PAIN, Président non associé.

2) A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- **Rapport de gestion du Président,**
- **Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus au Président,**
- **Affectation du résultat,**
- **Rapport spécial du Président sur les conventions règlementées et approbation de ces conventions,**
- **Proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés,**
- **Questions diverses,**
- **Pouvoirs à donner.**



RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 96.041.41 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 96.041.41 euros de la manière suivante :

A titre de dividende	48.000.00 euros
Le solde en report à nouveau, soit	48.041.41 euros
Soit un dividende unitaire de	15.00 euros
Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de l'assemblée générale d'approbation des comptes.	
Soit, un montant total réparti de	96.041.41 euros

A l'issue de ces affectations, les capitaux propres de la société se présentent ainsi :

- capital social	48.783.69 euros
- réserve légale	4.878.00 euros
- autres réserves	226.000.00 euros
- report à nouveau	329.564.42 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDE DISTRIBUE	DIVIDENDE PAR ACTION
Clos le 31/12/2015	0 euros	0 euros
Clos le 31/12/2014	55.040 euros	17.20 euros
Clos le 31/12/2013	39.000 euros	12.19 euros

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président, sur les conventions règlementées, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique rappelle que **Monsieur Thomas PAIN**, Président en exercice, n'a perçu aucune rémunération au cours de l'exercice.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, autorise le Président, en application des dispositions des articles L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de Commerce et de l'article L.3332-18 du Code du Travail, à augmenter, en une seule fois et sur ses seules décisions, le capital social d'un montant nominal qui ne pourra excéder 3% du capital social au jour de la décision du Président par l'émission d'actions réservées aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise de la Société.

Le prix de souscription des actions émises en application de la présente délégation sera déterminé par le Président lors de sa décision fixant la date d'ouverture de la souscription, conformément aux dispositions de l'article L.3332-20, du Code du Travail.

Dans le cadre de la présente délégation, l'associé unique décide de supprimer son droit préférentiel de souscription aux actions à émettre au profit des adhérents du plan d'épargne d'entreprise de la société.

La présente délégation est consentie pour une durée de 2 ans à compter des présentes décisions.



L'associé unique délègue tous pouvoirs au Président pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :

- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires d'actions nouvelles ;
- fixer, dans les limites légales, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération des actions nouvelles ;
- déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ;
- d'arrêter le prix de souscription des actions nouvelles ;
- décider du montant des actions à émettre, de la durée de la période de souscription, de la date de jouissance des actions nouvelles, et plus généralement de l'ensemble des modalités de chaque émission ;
- constater la réalisation de chaque augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- et d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

Cette décision est rejetée à l'unanimité par l'associé unique.

SIXIEME RESOLUTION

L'associé unique, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Le Président

Monsieur Thomas PAIN



L'associé unique

Société HLT
Monsieur Thomas PAIN



A.BRUNEAUX
Société par actions simplifiée au capital de 48.783.69 euros
24, boulevard Emile Genevoix – 93230 ROMAINVILLE
RCS BOBIGNY B 652 021 650

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2016.

Monsieur Thomas PAIN, Président non associé de la société A.BRUNEAUX, a, conformément aux dispositions de l'article L.227-9 du code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 par la société HLT, associé unique, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Le chiffre d'affaires développé par l'établissement secondaire s'est encore dégradé ; cette baisse n'est que partiellement compensée par une augmentation de l'activité développée par l'établissement principal.

SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

Les perspectives d'activité pour 2017 sont encourageantes.

FILIALES, PARTICIPATIONS ET SOCIETES CONTROLEES

Notre société n'a pris aucune participation au cours du précédent exercice.

72

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 1.066.644 euros
contre 1.203.071 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (-) 11.34%.

- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 936.756 euros
contre 1.058.605 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (-) 11.51%.

Le résultat d'exploitation ressort à 129.888 euros
contre 144.466 euros au titre de l'exercice précédent.

Les résultats financiers sont de (-) 3.570 euros

Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 126.317 euros
contre 138.668 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments,
le résultat de l'exercice se solde par **un bénéfice** de 96.041 euros
contre un bénéfice de 108.913 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2016, le total du bilan de la société s'élevait à 1.330.648 euros
Contre 1.254.399 euros pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le bénéfice de l'exercice s'élevant à 96.041.41 euros est affecté de la manière suivante :

- A titre de dividende 48.000.00 euros
- Le solde en report à nouveau, soit 48.041.41 euros

Soit un dividende unitaire de 15 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de l'assemblée générale d'approbation des comptes.

Soit, un montant total réparti de 96.041.41 euros



A l'issue de cette affectation, les capitaux propres de la société se présentent ainsi :

- Capital social	48.783.69 euros
- Réserve légale	4.878.00
- Autres réserves	226.000.00
- Report à nouveau	329.564.42

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes attribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDE DISTRIBUE	DIVIDENDE PAR ACTION
Clos le 31/12/2015	0 euros	0 euros
Clos le 31/12/2014	55.040.00 euros	17.20 euros
Clos le 31/12/2013	39.000.00 euros	12.79 euros

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Nous vous précisons que Monsieur Thomas PAIN, Président, n'a perçu aucune rémunération au titre de l'exercice écoulé.

PROPOSITION D'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

Dans le cadre de l'obligation légale prévue par l'article L.225-129-6 du Code de Commerce, nous soumettons un projet d'augmentation du capital réservée aux salariés de la société ou des sociétés qui lui sont liées, dans les conditions visées à l'article L 233-16 du Code de Commerce, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un plan d'épargne pour la retraite collectif.

La décision comporte une délégation de pouvoirs au Président, pour mettre en œuvre, en une seule fois et dans un délai maximum de deux ans, l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Le montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant en résulter sera limité à 3% du capital social au jour de la décision du Président. Le prix des actions à souscrire sera fixé par le Président.

Cependant, nous vous prions de noter que la présentation de ce projet constitue une obligation légale mais qu'une telle augmentation de capital ne nous paraît pas opportune. En conséquence, nous vous demandons de ne pas voter en faveur de cette proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés.

Le Président.

